

Le 29 avril 2016

---

**Objet : Demande d'accès n° 2004 52904 - Réponse**

---

Madame,

Nous avons bien reçu, le 4 avril dernier, votre demande concernant les lots de Saint-Basile-le-Grand.

Tel que discuté lors de notre conversation d'aujourd'hui, vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Approbation d'un plan de réhabilitation, 28 juin 2013 (4 pages);
2. Fiche technique des terrains contaminés # 5458, 20 juin 2013 (3 pages);
3. Extrait de l'étude « caractérisation environnementale phase II, avril 2011 (3 pages et 3 plans).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par  
Isabelle Lavoie  
Répondante régionale

p. j. (4)

Québec, le 28 juin 2013

**APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, c. Q-2, article 31.57)**

Akzo Nobel Coatings Ltd.  
1120, Finch Avenue West, suite 200  
North York (Ontario) M3J 3H7

N/Réf. : 7610-16-01-0077811  
401040470

Objet : Réhabilitation environnementale

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'approbation d'un plan de réhabilitation, datée du 25 mai 2011, reçue le 27 mai 2011 et complétée le 29 mai 2013, j'approuve, conformément à l'article 31.57 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la réalisation dudit plan, comme décrit dans le document intitulé « Plan de réhabilitation de la propriété d'Akzo Nobel Canada inc. à McMasterville, Québec, décembre 2012 » et les documents qui s'y rapportent et qui en font partie intégrante, le tout résumé ci-dessous.

Excaver, traiter *ex situ* sur le site et/ou éliminer dans des sites autorisés environ 7 200 mètres cubes de sols contaminés en hydrocarbures pétroliers (C<sub>10</sub>-C<sub>50</sub>), en composés organiques volatils (COV) et en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dont les concentrations sont supérieures aux valeurs limites mentionnées à l'annexe II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT);

Excaver et éliminer dans des lieux autorisés environ 5 650 mètres cubes de sols contaminés en tétranitrate de pentaérythritol (PETN) et/ou en nitroaromatiques, 2 185 mètres cubes de sols contaminés en produits pétroliers, 9 970 mètres cubes de sols contaminés en métaux, 3 930 mètres cubes de sols contaminés en soufre, dont les concentrations sont supérieures aux valeurs limites mentionnées à l'annexe II du RPRT et/ou aux critères de réhabilitation établis par le Ministère;

Confiner et gérer par analyse de risque dans la zone ER-A sur une superficie de 47 000 mètres carrés, environ 92 860 mètres cubes de sols contaminés en concentrations supérieures aux valeurs limites mentionnées à l'annexe II du RPRT et/ou aux critères de réhabilitation pour les explosifs et les produits de dégradation du TNT;

Confiner et gérer par analyse de risque dans la zone ER-B sur une superficie de 16 000 mètres carrés, environ 27 500 mètres cubes de sols contaminés en concentrations supérieures aux valeurs limites mentionnées

à l'annexe II du RPRT et/ou aux critères de réhabilitation pour les explosifs et les produits de dégradation du TNT;

Confiner et gérer par analyse de risque dans la zone ER-E sur une superficie de 3 000 mètres carrés, environ 5 500 mètres cubes de sols contaminés en concentrations supérieures aux valeurs limites mentionnées à l'annexe II du RPRT et aux critères de réhabilitation pour les explosifs et les produits de dégradation du TNT;

Reprofiler et mettre dans les zones d'évaluation de risque une couverture de confinement d'un mètre de sols propres dont la qualité respecte les critères A de la *Politique* ou les teneurs de fond locales;

Mettre en place au moins 0,3 mètre d'épaisseur d'une couverture de fragments de béton n'excédant pas 0,3 mètre de diamètre sous la couverture des zones de confinement ER-A et ER-B pour empêcher les mammifères fouisseurs d'accéder aux sols contaminés;

Créer un aménagement paysager durable constitué d'espèces végétales indigènes à racines superficielles permettant de minimiser l'infiltration des eaux de précipitation et favorisant l'évapotranspiration;

Aucune excavation des sols à plus d'un mètre de profondeur sous la surface ne sera permise. Le terrain doit être remis à son état initial immédiatement après que les travaux justifiant l'excavation auront été complétés;

Aucun usage ni ouvrage susceptible de nuire à la mise en place, à l'accès ou à l'efficacité des mesures de surveillance et des mesures de mitigation post-réhabilitation prévues ou de toute autre mesure corrective implantée selon le plan de réhabilitation ne sera permise;

Aucun usage de l'eau souterraine (ouvrage de captage d'eau souterraine de consommation, d'irrigation ou de production) ni ouvrage de drainage autre que ceux déjà implantés lors de la mise en place du recouvrement ne sera permis;

Maintenir le suivi post-réhabilitation des eaux souterraines jusqu'à ce que la preuve de stabilisation des panaches soit faite à la satisfaction du Ministère;

Réaliser un plan de contingence post-réhabilitation si des impacts aux eaux souterraines étaient détectés dans différents points de contrôle situés stratégiquement entre les zones gérées par analyse de risque et les récepteurs et ce, conformément aux exigences du Ministère;

Fournir une garantie financière sous forme d'une lettre de crédit de **art. 23-24** § (CAN);

La lettre de crédit devra être transmise au Ministère à la suite de la date de confirmation par le consultant que les travaux de réhabilitation ont été complétés conformément au plan de réhabilitation. Elle couvrira une période d'au moins 10 ans après les travaux de réhabilitation et sera renouvelée annuellement jusqu'à ce que les programmes de surveillance et d'intervention post-réhabilitation décrits dans le plan auront été complétés à la satisfaction du Ministère;

Les travaux de réhabilitation seront réalisés sur les lots 3 076 814, 3 080 232, 3 080 233, 3 080 234, 3 080 239, 3 080 241, 3 080 244, 3 080 245, 3 080 246, 3 410 631, 3 410 632, 3 410 633, 3 410 634, 3 410 635, 3 410 636 et 3 410 637 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, dans la ville de Saint-Basile-le-Grand et les lots 4 493 020, 4 493 021 et 4 493 022, circonscription foncière de Verchères, dans la municipalité de McMasterville, dont l'adresse civique est le 801, chemin du Richelieu, dans la municipalité de McMasterville.

Les documents suivants accompagnent le plan de réhabilitation :

- Document intitulé « Plan de réhabilitation de la propriété d'Akzo Nobel Canada inc. à McMasterville, Québec », daté de mai 2011 et signé par art. 23-24 art. 23-24
- Avis de contamination inscrits le 29 mars 2012 au Livre foncier de la circonscription foncière de Chambly sous le numéro 18 935 115 et le 3 mai 2012 au Livre foncier de la circonscription foncière de Verchères sous le numéro 19 025 716;
- Lettre transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs datée du 26 novembre 2012 et signée par John Doyle, de la firme Akzo Nobel Canada, concernant des engagements relativement au programme de surveillance, au plan de contingence et à la garantie financière et ce, tels que décrits dans le plan de réhabilitation;
- Document intitulé « Complément d'information technique et réponses aux questions et commentaires du MDDEFP, traitement *ex situ* de sols contaminés - Akzo Nobel Canada inc. - propriété du 801, boulevard Richelieu à McMasterville (Québec) », daté de novembre 2012 et signé par art. 23-24 art. 23-24
- Document intitulé « Plan de réhabilitation de la propriété d'Akzo Nobel Canada inc. à McMasterville, Québec – Résultats de la caractérisation complémentaire des matériaux de démolition », daté du 3 décembre 2012 et signé par art. 23-24 art. 23-24
- Document révisé intitulé « Plan de réhabilitation de la propriété d'Akzo Nobel Canada inc. à McMasterville, Québec », daté de décembre 2012 et signé par art. 23-24 art. 23-24
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs datée du 21 décembre 2012 et signée par John Doyle, de Akzo Nobel Canada, concernant des précisions relatives à la garantie financière;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs datée du 21 décembre 2012 et signée par John Doyle, de la firme Akzo Nobel Canada, concernant des informations complémentaires à la demande;
- Mémoire technique final intitulé « Plan de réhabilitation de la propriété d'Akzo Nobel Canada inc. à McMasterville, Québec – Information complémentaire suite aux commentaires du MDDEFP du 28 janvier 2013 », daté du 5 février 2013 et signé par art. 23-24 art. 23-24, concernant les projets d'avis de restriction d'utilisation associés aux zones gérées par analyse de risque;

N/Réf. : 7610-16-01-0077811  
401040470

Le 28 juin 2013

- Document intitulé « Réponses aux questions du MDDEFP concernant le plan de réhabilitation pour la propriété d'Akzo Nobel à McMasterville – Addenda 1 », daté du 5 février 2013 et signé par art. 23-24
- Résolution du conseil administratif d'Akzo Nobel Coatings Ltd. relative à sa demande de substitution comme requérant pour la demande d'approbation du plan de réhabilitation de la propriété située au 801, boulevard Richelieu à McMasterville, datée du 11 mars 2013;
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, daté du 29 mai 2013, transmis par art. 23-24 concernant des informations complémentaires à la demande.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra. Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires, conformément à toute loi et à tout règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



Clément D'Astous  
Sous-ministre

**MONTÉRÉGIE**  
**SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS**  
**FICHE TECHNIQUE**

**IDENTIFICATION**

NO FICHE GTC : 5458

NO LIEU : 55241707

ANCIEN NO GTC : 162025

**DOSSIER**

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : ICI Explosifs Canada (terrain contaminé)

NOM DE LA FICHE GTC : ICI Canada inc.

**TYPES DE PROPRIÉTAIRE**

Privé

**SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

325920 - Fab. d'explosifs

32518 - Fab. d'autres produits chimiques inorg. de base

Milieu(x) receteur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

**LOCALISATION**

**ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION**

**ADRESSE**

801, boul. Richelieu  
McMasterville (Québec)

**MUNICIPALITÉ**

McMasterville

**MRC**

La Vallée-du-Richelieu

**CODE POSTAL**

J3G 1T9

801, boul. Richelieu  
McMasterville (Québec)

Saint-Basile-le-Grand

La Vallée-du-Richelieu

J3G 1T9

**LOCALISATION CADASTRALE**

**LOT**

6  
8

**RANG. CONCESSION ...**

**CADASTRE**

Saint-Joseph-de-Chambly, Paroisse de  
Saint-Joseph-de-Chambly, Paroisse de

**CADASTRE DU QUÉBEC**

3076814	3076815	3076817	3080232
3080233	3080234	3080235	3080239
3080240	3080241	3080243	3080244
3080245	3080246	3410631	3410632
3410633	3410634	3410635	3410636
3410637	4493020	4493021	4493022
4493024	4493025	4496324	4496403

**COORDONNÉES**

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,5367062005  
LONGITUDE : -73,2400209036

**AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION**

**ADRESSE**

**MUNICIPALITÉ**

**CODE POSTAL**

**CARACTÉRISTIQUES**

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

**VOLUMES DES SOLS EN M<sup>3</sup>**

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M<sup>2</sup> :

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M<sup>2</sup> : 23 225

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

**MONTÉRÉGIE**  
**SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS**  
**FICHE TECHNIQUE**

**IDENTIFICATION**

NO FICHE GTC : 5458

NO LIEU : 55241707

ANCIEN NO GTC : 162025

**NATURE DES CONTAMINANTS**

**SOLS**

Cadmium (Cd)  
Chrome total (Cr)  
Composés phénoliques\*  
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50  
Plomb (Pb)  
Trinitro-2,4,6 toluène (TNT)  
Zinc (Zn)

**EAU SOUTERRAINE**

Métaux\*  
Trinitro-2,4,6 toluène (TNT)

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : MIXTE

**EAU SOUTERRAINE**

PHASE LIBRE  Aucune  Présente  Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI  Aucun  En cours  Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT : Oui

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION : Oui

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

# MONTÉRÉGIE

## SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

### FICHE TECHNIQUE

#### IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 5458

NO LIEU : 55241707

ANCIEN NO GTC : 162025

#### TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 2002

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-0086

#### ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2012
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

#### IN SITU

#### RESPONSABLES DU DOSSIER

Elzahabi, Malak  
Phan, Duc Hung

#### DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT	
	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT

#### CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

#### DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M<sup>2</sup> :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M<sup>3</sup> :

#### ANNOTATION DE LA FICHE

Enlèvement, lors de la restauration de tout le site de l'usine, c'est-à-dire vers la fin de 2002

Coordonnées géodésiques approximatives le 29 janvier 2007.

DATE DE CRÉATION : 2001-11-04

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2013-06-20

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2016-04-29